



# La chasse à courre : un instrument de régulation de la biodiversité

Actualité législative publié le 27/01/2021, vu 362 fois, Auteur : [asprobio agm association](#)

**Le 19 septembre 2020, la vidéo d'un cerf à bout de force a remis ce mode de chasse sous le feu des projecteurs. Ce type de scène insoutenable est la dérive d'un mode de chasse pourtant réglementé.**

La chasse à courre en France: un instrument de régulation de la biodiversité.

L'affaire du cerf abattu dans le jardin d'un pavillon de La croix-Saint-Ouen (Oise) le 21 octobre 2017 n'est pas encore effacée de nos mémoires.

Le 19 septembre 2020, la vidéo d'un cerf à bout de force a remis ce mode de chasse sous le feu des projecteurs. Ce cerf avait trouvé refuge dans une zone en construction dans la ville de Compiègne (Oise). Ces scènes insoutenables sont les dérives d'un mode de chasse pourtant réglementé.

Ce mode de chasse ancestral consiste à poursuivre un animal sauvage avec une meute de chiens, jusqu'à son épuisement et sa prise. Divers textes de loi relatif à la chasse existent en France:

?La loi Verdeille, loi (du 10 juillet 1964) a créé les ACCA (Associations Communales de Chasse Agréées) et AICCA (Associations Intercommunales de Chasse Agréées) obligatoires dans 29 départements et facultatives dans les autres.

?La loi n° 2012-325 du 7 mars 2012 porte diverses dispositions d'ordre cynégétique. Cette loi permet au préfet d'imposer au propriétaire d'un territoire, un prélèvement d'un nombre déterminé d'animaux dans une zone non chassée causant des « dégâts de gibier ». Elle renforce également l'indemnisation des agriculteurs victimes de dégâts de gibier et encourage la mise en place de mesures de prévention par les fédérations de chasseurs et leurs adhérents.

?La loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 porte création de l'Office français de la biodiversité, modifie les missions des fédérations des chasseurs et renforce la police de l'environnement. D'après son article L. 131-9.-I.-L'Office français de la biodiversité contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique.

Loisir pour certains, la chasse à courre est réglementée et a un rôle de régulation de la biodiversité sauvage.